



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Chantal LUCAS, Angélique RIVIERE, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

**Absent excusé** : Jean-Christophe DAUMAS

**Pouvoir** : Osnel JAVEL donne pouvoir à Daniel CORRE

**Secrétaire de séance** : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

N° 2026/16

#### **Objet : Attribution des subventions aux associations 2026**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1611-4, L.2541-12 et L.2121-29 ;

**VU** l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 instituant le contrat d'engagement républicain ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de soutenir et d'accompagner les associations dans leurs missions d'intérêt général sur le territoire communal ;

**VU** les propositions d'attributions de subventions communales aux associations suivantes :

<b>SUBVENTIONS COMMUNALES 2026</b>	
<b>ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION EN EUROS</b>
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BALLANCOURT-ITTEVILLE	<b>600 €</b>
ASSOCIATION SPORTIVE DE FONTENAY-LE-VICOMTE (ASFV)	<b>13 000 €</b>
FIL D'ARGENT	<b>200 €</b>
ILE AUX ENFANTS	<b>500 €</b>
LA BOULE FONTENOISE	<b>1 200 €</b>
LA MAHENO COMPAGNIE	<b>400 €</b>
LES BISCOTTOS	<b>850 €</b>
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	<b>250 €</b>
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE « LE SAUSSAY » À BALLANCOURT	<b>200 €</b>
AUTOUR DE SAINT REMI	<b>2 700 €</b>
CLUB FERROVIAIRE DE FONTENAY	<b>500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 400 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

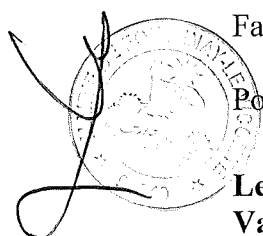
**Après avoir délibéré, par 16 voix Pour, Patrick BALDY et Céline CARON ne prennent pas part au vote**

**DÉCIDE** d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus pour l'année 2026.

**DIT** qu'un contrat d'engagement républicain devra être signé par les associations bénéficiaires de subventions communales, conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder au versement de ces subventions sur l'exercice 2026.

**DIT** que la dépense afférente sera imputée sur le chapitre 65 du budget de fonctionnement 2026.



Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 10 avril 2026

Pour extrait conforme

**Le Maire,  
Valérie MICK RIVES**